

# CROS INFO

## Sommaire :

Le Mot du Président	p.1
Le Chèque Associatif	p.1
Les Conférences du CROS	p.2 p.3
Zoom sur ...	p.4
Récompenses et Fair Play	p.4

## LE MOT DU PRESIDENT



Ce nouveau numéro coïncide avec l'arrivée de la nouvelle année 2004, celle des 28èmes Jeux Olympiques qui se dérouleront à Athènes, leur berceau.

Hormis ce rendez-vous mondial, d'autres manifestations sportives verront nos athlètes se mettre en valeur à l'instar dernièrement de l'équipe de France féminine de Hand Ball, championne du Monde.

2004 sera aussi l'année des renouvellements des instances sportives nationales, régionales et départementales avec la mise en application des nouveaux statuts des fédérations issus de la

nouvelle loi sur le Sport. Quelques éléments de ce texte d'inspiration très libérale, ne manquent pas de nous interroger dans les modes de scrutin dont les effets n'ont pas, à mon sens, été suffisamment réfléchis.

2004 verra aussi des échéances électorales et notamment celles de l'exécutif régional, partenaire privilégié du CROS. Nous avons étudié de très près la politique sportive de notre Région et souligné ses nombreux aspects positifs. Néanmoins, nous estimons devoir faire des propositions résultant de longs échanges entre nous et répondant à des besoins identifiés.

Nous attendons des réponses claires et déterminées.

Le Mouvement Sportif régional se veut être un véritable partenaire des institutionnels

pour affirmer, il semble qu'il faille le répéter, notre place dans la vie de notre Région où nos associations renforcent au quotidien la cohésion sociale et participent à l'économie locale. L'unité et la solidarité du Mouvement Sportif seront les atouts indispensables de son avenir et de sa réussite.

En ce début d'année, le Comité de Direction se joint à moi pour adresser à toutes les Ligues et Comités régionaux, à tous les dirigeants, les sportifs et à tous nos partenaires, nos meilleurs vœux de bonheur, santé et de réussite sportive.

Que cette année voit se réaliser les projets de chacun et qu'elle soit porteuse de succès.

Christian TEINTURIER

## LE CHEQUE EMPLOI ASSOCIATIF

Sur le modèle du « chèque-emploi-services » des particuliers, le chèque emploi associatif facilite l'embauche de salariés par les petites associations en simplifiant certaines modalités.

Il s'adresse aux associations à but non lucratif employant au plus un équivalent temps plein (exemple : un salarié à temps plein, ou 2 à mi-temps) ; permet de rémunérer le(s) salarié(s) en simplifiant les modalités de déclaration et de paiement des cotisations et contributions dues :

- au régime de sécurité sociale ou au régime obligatoire de protection sociale des salariés agricoles,
- au régime d'assurance chômage,
- aux institutions de retraites complémentaires et de prévoyance.

Le chèque emploi associatif ne peut être utilisé qu'avec l'accord du salarié. Il se substitue à la remise du bulletin de paye prévu par l'article L143-3 du code du travail.

Les organismes de recouvrement du régime général de sécurité sociale organisent directement et à titre gratuit, la gestion du chèque emploi associatif au profit des associations.

Le chèque emploi associatif est émis et délivré par les établissements de crédits ou par les institutions ou services énumérés à l'article L518-1 du code monétaire et financier, qui ont passé convention avec l'Etat.

**Attention** : cette loi du 19 mai 2003 (Loi N° 2003-442) n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 2004, le dispositif ne devenant opérationnel qu'après parution des décrets d'application.

Directeur de publication : Christian TEINTURIER

Rédacteur en chef : Jean BERGEON  
Rédaction- conception : Maryse BENCE  
André DOMEAU  
Dominique MIFSUD  
Monique ROLLETT

Marc ROY

Aurélia BAZILLE  
Soisick RETAILLEAU  
Agathe LEFEUVRE

MAISON DES SPORTS

1240 rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET  
Tel : 02 38 49 88 50 - Fax : 02 38 49 88 51

Email : [centre@franceolympique.com](mailto:centre@franceolympique.com)  
<http://centre.franceolympique.com>

Imprimerie GAMBETTA - TOURS  
Tirés en 300 exemplaires

## LES CONFERENCES DU CROS

« *La future Convention Nationale du Sport et les Responsabilités de l'employeur dans la prévention des risques liés au travail* » - 24 septembre 2003 -

*Une convention collective permet d'adapter le droit du travail à une activité particulière et de pallier à des manques évidents*



L'assistance...

1er intervenant : **Mathias MARCHAND**, chargé de mission au COSMOS (Conseil Social du Mouvement Sportif) présente la future Convention Collective Nationale du Sport.

**1) La Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)** Face aux risques d'être géré par la branche socioculturelle, le mouvement sportif s'est organisé au sein du COSMOS pour affirmer sa spécificité et pouvoir mettre en place les organisations nécessaires à la négociation d'une convention collective spécifique au sport.

**2) Pourquoi une Convention Collective Nationale du Sport ?**

- pour faire reconnaître socialement et économiquement le secteur d'activité. En France dans le secteur sport, il est dénombré à ce jour environ 180 000 structures employeurs et environ 100 000 emplois équivalents temps plein.

- pour apporter des outils pédagogiques aux employeurs et proposer des démarches aux dirigeants sportifs, pour les aider dans leurs rôles et responsabilités d'employeurs. Une convention collective est '**un mini code du travail digeste et pédagogique**', écrit spécifiquement pour le secteur d'activités concerné, donc le SPORT pour nous en l'occurrence.

- pour favoriser l'emploi et la professionnalisation du secteur, c'est à dire qu'elle aborde et traite du déroulement des carrières professionnelles, des emplois sportifs et de la formation professionnelle correspondant aux différents types emplois.

**3) Le cadre de la négociation** La CCNS se négocie dans le cadre d'une **Commission Mixte Paritaire** (collèges des Employeurs et collègue des Salariés).

**4) Le champ d'application** article 1.1 : « La convention collective du sport règle (...) les relations entre les employeurs et les salariés des entreprises exerçant leur activité principale dans l'un des domaines suivants :

- organisation, gestion et encadrement d'activités sportives
- gestion d'installations et d'équipements sportifs
- enseignement, formation aux activités sportives et formation professionnelle aux métiers du sport
- promotion et organisation de manifestations sportives ... »

Tous les travaux et textes sont consultables sur le site du Cosmos : <http://www.cosmos.asso.fr>

2ème intervenant : **Christian LEVEQUE**, contrôleur de sécurité à la CRAM, présente la démarche d'évaluation des risques liés au travail.

**1) Document Unique : Obligations de l'employeur**

Les coûts directs liés aux accidents du travail et les pertes indirectes (baisse de rendement, perte de temps, matériel endommagé...) sont dommageables pour un bon fonctionnement de l'entreprise.

Pour remédier à cette situation, le législateur demande aux entreprises d'évaluer et de prévenir les risques professionnels. Par conséquent, **il est de la responsabilité de tout chef d'entreprise d'évaluer les risques au travail.**

La loi du 31/12/1991 oblige l'employeur à une évaluation des risques, puis la mise en œuvre d'actions de prévention adaptées. Le décret de novembre 2001 concrétise la loi et met en œuvre la traçabilité de l'évaluation des risques. Il est suivi d'une circulaire d'avril 2002 qui apporte des précisions sur le document unique et également sur la démarche générale d'évaluation des risques.

**2) La démarche :**

L'employeur transcrit et met à jour dans un **document unique** les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.

Ce document unique, exposant les risques liés au travail, **doit être présent dans toute entreprise et accessible** : aux délégués du personnel, au comité d'hygiène et de sécurité, aux inspecteurs du travail ou de la sécurité sociale, à la médecine du travail.

Cette évaluation des risques basée sur une démarche participative, entre salariés et employeurs, consiste à :

- 1 - Identifier les risques
- 2 - Apprécier la probabilité d'occurrence d'un dommage
- 3 - Apprécier la gravité d'un dommage

**Des guides ont été formalisés pour aider les employeurs à établir leur document unique.**  
*Evaluation des risques des professionnels : Guide pour les PME-PMI, établi par l'INRS.*



... l'oreille attentive

## LES CONFERENCES DU CROS

« *Le Sport, acteur du monde économique et de la vie sociale : quels enjeux pour le 21ème siècle ?* »  
- 24 octobre 2003 -

1er intervenant : **Paul PICARD**, délégué général du Conseil des Entreprises et Groupement de l'Economie Sociale (CEGES) et directeur du département de l'économie sociale de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

**1) Présentation du concept d'économie sociale fondée sur** : la liberté d'adhésion, la non redistribution individuelle des profits réalisés, la gestion démocratique « 1 personne = 1 voix », l'indépendance à l'égard des Pouvoirs Publics et la solidarité.

Plus connue de nos concitoyens par les noms des familles qui la composent, l'économie sociale est le terme générique pour désigner les groupements de personnes (et non de capitaux) jouant un rôle économique : les coopératives de toute nature (salariés, usagers, d'entreprises), les mutuelles (d'assurance ou de prévoyance de santé), la plupart des associations gestionnaires.

C'est donc l'alliance de ces trois familles : coopératives, mutuelles et associations gestionnaires qui vit sous le concept d'« économie sociale », reconnue officiellement par décret en 1981.

Exemples des apports de l'économie sociale : création de la Sécurité Sociale via les sociétés de secours mutuels ; la Couverture Maladie Universelle (CMU) ; les indemnités journalières en cas d'accident, l'aide à domicile ; les villages de vacances ; la prise en charges des handicapés ; le titre « Emploi Service », le constat à l'amiable, .....

**2) Poids économique total du secteur de l'économie sociale, en France** : 780 000 entreprises, 2 millions d'emplois (la plupart dans les associations) et des ressources supérieures à 150 milliards d'€uros.

**3) Les difficultés rencontrées aujourd'hui :**

- L'ultra libéralisme,
- Le manque de reconnaissance des différentes façons d'entreprendre suite à une uniformisation trop importante : l'harmonisation économique Européenne se fait sur le principe de l'économie marchande sans considérer les autres types d'économie. Toutes les activités deviennent marchandes et lucratives, le sport y compris.

La vie associative (et donc le bénévolat), mesurée selon des critères strictement économiques, semble représenter une charge pour les Etats Membres en raison des dépenses publiques afférentes. Mais chacun sait que la vie associative participe à la création de richesses et à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens. Ainsi, il faut agir pour qu'il en soit autrement pour arriver à la parité entre les critères économiques, sociaux et culturels qui fondent la société.

L'entreprise d'économie sociale est l'outil privilégié pour assurer la diversité et la liberté d'entreprendre. Elle est rentable économiquement et socialement. Elle conjugue modernité, innovation et développement durable.

Les associations sportives et toutes les autres doivent investir le maximum d'instances (CESR = Conseils Economiques et Sociaux Régionaux, etc. ...) pour y valoriser la dimension éducative et sociale et faire que le regard sur le sport change.

Site du Conseil des Entreprises et Groupement de l'Economie Sociale : <http://www.ceges.org>

2ème intervenant : **André LECLERCQ**, président de l'Académie Nationale Olympique Française (ANOF) et membre du CNOF.

**1) La vie associative en générale** : Selon les sources INSEE, en 2002, 21 millions de personnes de 15 ans et plus sont membres d'une association, tout secteur confondu.

**2) Le secteur sportif en particulier** : **Le mouvement sportif français compte 175 000 associations sportives, 14,4 millions de licenciés, 3 546 000 bénévoles (dont 1,5 millions de dirigeants) et 100 000 emplois directs.**

Avec 14% des français de 15 ans ou plus qui font partie d'une association sportive, notre secteur occupe la première place (ces statistiques ne tenant pas compte en plus des moins de 15 ans !)

**3) Le poids économique du sport en France** : Sources *Sports STAT-Info* (Ministère des Sports) - Septembre 2002  
La dépense sportive globale, qui mesure le poids économique du sport, est évaluée en 2000 à 24,6 milliards d'euros et représente 1,7% du Produit Intérieur Brut, comme en 1999.

Cette dépense est supportée pour la moitié par les ménages, pour environ 30% par les communes et pour un peu plus de 10% par l'Etat.

On peut aussi s'interroger sur : Combien apporte le sport en matière de santé ? Pour combien le sport pèse-t-il dans son rôle social ? A combien peut être estimé le poids du sport dans sa dimension éducative ?

**Les règles de l'économie de marché ne sont évidemment pas celles de l'économie sociale et pour les associations, l'estimation est souvent tronquée. Même mal évalué, le poids socio-économique du mouvement associatif n'est pas négligeable.** L'acte bénévole est alors un engagement citoyen et cette démocratie participative est indispensable à la démocratie représentative.

Site du CNOF : <http://www.franceolympique.com>



Paul Picard & André Leclercq

---

*Le mouvement sportif français compte 175 000 associations sportives, 14,4 millions de licenciés, 3 546 000 bénévoles (dont 1,5 millions de dirigeants), 100 000 emplois directs*

---

## ZOOM SUR...

### LE CANOE KAYAK

#### Le Canoë Kayak en quelques chiffres :

- ◆ 1 Comité Régional situé à la Maison départementale et régionale des Sports à Olivet,
- ◆ 6 Comités départementaux,
- ◆ 36 clubs,
- ◆ 360 dirigeants bénévoles,
- ◆ 1334 licenciés,
- ◆ 4500 pratiquants recensés et environ ... 20 000 non recensés !
- ◆ 7 Centres Départementaux d'Entraînement,
- ◆ 950 journées de stage,
- ◆ 1 Pôle Espoir à Tours,
- ◆ 20 jeunes sur la Liste Espoirs,
- ◆ 5 juniors en Equipe de France,
- ◆ 3 athlètes de haut niveau.

#### Les disciplines pratiquées en Région Centre :

- La Course en ligne : avec une distance à parcourir le plus rapidement possible dans un « couloir » défini,
- La Descente : aller le plus vite possible d'un point à un autre de la rivière,
- Le Freestyle : utiliser le mouvement de l'eau pour effectuer des figures,
- Le Kayak Polo : sport collectif au carrefour du basket, du water-polo et du football américain,
- Le Marathon : comme en course en ligne mais sur une longue distance,
- La Pirogue : canoë traditionnel pouvant accueillir 6 personnes,
- La Randonnée : l'activité la plus pratiquée qui permet de découvrir un paysage, une région,
- Le Slalom : passer entre 18 et 25 « portes » en un minimum de temps.

Le Comité Régional du Centre de Canoë Kayak (CRCKK) est agréé par le Ministère des Sports et également par le Ministère de l'Environnement. Dans les formations liées à la pratique même du Canoë Kayak, on trouve notamment une sensibilisation à l'environnement (protection, faune, flore, etc. ...).

Le CRCKK organise aussi des formations environnementales (connaissance du milieu et pédagogie liée à l'éducation relative à l'environnement).



Epreuve de slalom  
(photo CRCKK)

## CEREMONIE RECOMPENSES ET FAIR PLAY

Mercredi 29 Octobre dernier, a eu lieu la cérémonie officielle de

remise de récompenses aux Sportifs et Dirigeants méritants de la Région Centre. L'événement était organisé par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), au Château de l'Etang à Saran.

A cette occasion, la Commission "Récompenses et Fair-Play" du CROS a récompensé pour l'année 2003 :

#### Cinq équipes :

- en Basket-ball : l'équipe première féminine du club "Azur Basket Chartres",
- en Parachutisme : l'équipe de voile contact à 4 du CERPCO de Le Blanc,
- en Squash : l'équipe du Squash Club de Bourges,
- en Tir à l'Arc : l'équipe de Tir Olympique de Chartres,
- en Twirling Bâton : l'équipe Duo

#### Neuf sportifs :

- Jean-Marie Coutant (Ball-trap)
- Yannick Souvré (Basket-ball)
- Olivier Bouniou (Cyclisme)
- Christian Videau (Cyclotourisme)
- Géraldine Bonenfant (Hockey sur Gazon)
- Frédérique Jossinet (Judo)
- Olivier Baillon (Karaté)
- Didier Darcier (Lutte)
- Sébastien Ménard (Sport Automobile)

#### Treize Dirigeants sportifs bénévoles :

- Jean Doineau (Karaté),
- Michel Claveau (Basket-ball),
- Christian Touzet (Cyclisme),
- Evelyne Chopin (Cyclotourisme),
- Serge Doireau (Football),
- Didier Roussel (Hockey/Gazon),
- Jean-Marie CAUMON (Judo),

- Michel Milon (Karaté),
- Jérôme Conte (Lutte),
- Marie - Claude Feydeau (Parachutisme),
- Jean-Claude Painchault (Sport Automobile),
- Eric Birre (Tir à l'Arc),
- Jacques Voisin (USEP 37).

Monsieur DUMON, Vice-Président du Conseil Régional et représentant le Président RAFESTHAIN, Monsieur MAZZUCA Adjoint au Maire de Saran et représentant le Maire Monsieur GUERIN et les Membres du Comité de Direction du CROS ont eu le plaisir de remettre les Médailles aux Sportifs et Dirigeants méritants.

La cérémonie s'est clôturée de manière conviviale autour d'un vin d'honneur gracieusement offert par la Mairie de Saran.



Les lauréats 2003